

## Rapport N° 98/2018

### **Demande d'EPT supplémentaires**

Demande d'augmentation du budget 3011 pour l'engagement de 3 EPT supplémentaires dans les services architecture et bâtiments, espaces verts et forêts, travaux, environnement et mobilité

---

Nyon, le 7 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Doris Uldry et de MM. Luciano De Garrini, Claude Farine (en remplacement de Mme Chloé Besse), Maurice Frei, David Lugeon, Charles Peitrequin, Bernard Ueltschi et Pierre Wahlen, Président et Rapporteur s'est réunie le 1 mai 2018 à 19h00 à la salle de conférence du Manoir.

En première partie elle a entendu M. le Municipal Vincent Hacker, accompagné de M. Francis Thode, chef du Service des Ressources et Relations Humaines. Qu'ils soient ici remerciés pour la présentation du préavis et les réponses apportées aux nombreuses questions de la Commission.

### **Contexte**

La Municipalité a choisi de présenter dans un même préavis trois demandes émanant de trois Services différents mais qui partagent des mandats d'entretien : entretien du patrimoine bâti, entretien des infrastructures et entretien des espaces publics. Si l'entretien du patrimoine bâti de la Ville préoccupe depuis de nombreuses années le Conseil Communal et en particulier sa commission des finances, l'entretien des parcs, chaussées et espaces publics est jugé de manière unanime excellent. Le travail des collaborateurs des deux services concernés est remarqué. Il participe de la qualité de vie de l'ensemble de la population et de l'attractivité de la ville.

Les demandes objets du préavis s'inscrivent dans un contexte incontestable de forte croissance:

- Croissance démographique qui augmente la pression sur l'usage et la propreté des espaces publics,
- Croissance du parc immobilier, la valeur du patrimoine bâti passant de 370 mio aujourd'hui à 530 mio à l'horizon 2020,
- Croissance des surfaces à entretenir (parcs, chaussées et espaces publics),
- Croissance des exigences environnementales qui implique le remplacement des herbicides et produits phytosanitaires par du travail mécanique et manuel.

La croissance démographique s'accompagne de nombreux investissements et d'augmentation des services dus à la population. Avec d'autres facteurs exogènes, elle participe à une dégradation, que l'on espère passagère, des finances communales.

C'est sous ces différents éclairages et avec ces paramètres que la Commission a examiné les trois requêtes qui sont soumises à notre Conseil.

## **Architecture & Bâtiments**

### Contexte politique

Un postulat intitulé « Pour un entretien optimal des bâtiments » a été déposé en mai 2017. Il constate un manque d'anticipation des travaux de rénovation des bâtiments communaux et demande une planification à long terme de l'entretien des bâtiments et des coûts afférents.

Ce postulat fait l'objet d'un rapport-préavis municipal actuellement en cours d'examen par une commission.

Pour les postulants, la priorité est la mise en place d'une planification claire et hiérarchisée de l'entretien du patrimoine bâti de la ville, préalable indispensable à la mise en place d'éventuels moyens financiers et humains pour conduire cette politique.

L'absence d'une volonté politique claire déterminant une stratégie d'entretien, voire de démolition d'une partie du patrimoine bâti a suscité de nombreuses interrogations de la Commission. Aux différentes questions posées, la Municipalité a répondu que cette planification était effectivement nécessaire et que le poste à repourvoir permettrait justement de mettre sur pied une planification des rénovations.

### Contexte organisationnel

Un audit organisationnel a eu lieu en 2016 du service Architecture & Bâtiments. Ce dernier relève le manque de moyens en collaborateurs estimé à 2,5 à 3 EPT.

Si deux postes ont été créés (un pour un poste d'adjoint du chef de Service et l'autre pour un poste administratif) ils l'ont été suite au départ à la retraite de deux collaborateurs et le déficit relevé par l'audit n'est toujours pas comblé.

Par ailleurs, le Service relève la forte augmentation des biens sous gestion, soit une valeur de 370 mio au 31.12.2017 qui devrait passer à 530 mio au 31.12.2020<sup>1</sup>. Cette augmentation du patrimoine bâti s'accompagne inévitablement d'une augmentation des besoins en entretien et donc des ressources humaines dédiées à cette tâche.

Selon la Municipalité, l'engagement faisant l'objet du présent préavis permettra non seulement de palier à la sous-dotation actuelle, mais aussi d'anticiper les besoins futurs.

### Cahier des charges du poste à repourvoir

Quand bien même le cahier des charges ne fait pas partie des documents que la Municipalité met à disposition de la commission, ce dernier a fait l'objet de nombreuses questions. La commission tentant de comprendre si le futur titulaire aurait pour mission de préparer des décisions municipales sur la stratégie et la planification des rénovations aptes à assurer la pérennité et la valeur du patrimoine bâti ou au contraire de participer aux tâches courantes et souvent urgentes de l'unité entretien du service.

Force est de constater que les réponses de la Municipalité n'ont pas permis de comprendre quel serait effectivement le rôle de ce nouveau collaborateur, la Commission craignant que ce flou ne permette pas d'atteindre les objectifs faisant l'objet du postulat cité ci-dessus.

A la question de savoir si la Municipalité avait envisagé de recourir à un mandataire externe pour documenter et préparer la planification que la Commission appelle de ses vœux, la Municipalité a répondu que cette externalisation non seulement aurait un coût, mais qu'elle entraînerait selon ses termes une perte de visibilité et qu'elle ne permettrait pas de décharger un service mis sous haute pression.

A noter encore que la Commission estime que les compétences et connaissances nécessaires à la planification ne sont pas identiques à celles d'un responsable de la bonne exécution des travaux d'entretien. Le profil recherché d'architecte-technicien, soit un architecte qui aurait développé, selon les précisions apportées par la Municipalité des compétences et connaissances de la construction et « un goût pour une approche administrative de la construction » laisserait à penser qu'il s'agit de repourvoir un poste d'exécutant plutôt que de planificateur.

---

<sup>1</sup> Ces chiffres diffèrent de ceux annoncés au rapport-préavis 95/2018 (respectivement 360 mio et 527 mio, ainsi que ceux inscrits au préavis 98/2018 (respectivement 300 mio et 420 mio) provenant d'erreurs du Service Architecture & Bâtiments.

## Conclusions de la Commission

Avant de prendre la décision d'engager un EPT supplémentaire à l'unité entretien du Service Architecture et Bâtiments, une majorité de la Commission estime indispensable que la Municipalité présente préalablement au Conseil sa vision de la planification de l'entretien de son patrimoine bâti et qu'au besoin elle présente les moyens nécessaires à la mise au point de cette stratégie.

Une fois cette vision définie et explicitée au Conseil, elle pourra si nécessaire présenter une demande d'EPT supplémentaire pour la mise en œuvre de cette stratégie.

La majorité de la Commission craint en effet que l'engagement d'un collaborateur supplémentaire ne permette que de répondre aux tâches quotidiennes et urgentes du Service et que la planification sur le long terme ne soit jamais réalisée, privant le Service, la Municipalité et le Conseil d'une indispensable vision à court, moyen et long terme de l'entretien ainsi que des moyens financiers et humains à mettre en œuvre.

## Espaces Verts et forêts

### Contexte

Depuis près de trois décennies, le nombre de collaborateurs sur le terrain affectés à l'entretien des espaces verts n'a pas augmenté.

Plusieurs éléments justifient le besoin d'un EPT supplémentaire :

- Augmentation des prestations fournies à l'UEFA pour l'entretien de Colovray (prestations compensées par une participation financière de l'UEFA)
- Ré-internalisation des travaux d'entretien des tombes (prestations facturées aux familles)
- Modification du mode d'entretien des espaces publics, plus respectueux de l'environnement, la suppression des désherbants chimiques et traitements phytosanitaires remplacé par des interventions mécaniques et humaines étant plus gourmandes en temps
- Augmentation des surfaces à entretenir (Parc de la Morâche, ronds-points végétalisés, augmentation de la présence végétale dans différentes rues et chemins)

### Conclusions de la Commission

Une partie des prestations fournies par le Service des Espaces Verts et Forêts fait l'objet de facturation (Colovray et cimetière). À ce propos, la Commission s'est interrogée sur le mode de facturation à l'UEFA. Elle est partie du principe que les montants facturés permettent de couvrir les frais engagés. Si tel ne devait pas être le cas, elle engage la Municipalité à facturer les coûts effectifs des prestations effectuées pour le compte de l'UEFA.

La Commission se félicite, alors que le monde s'inquiète de la disparition de nombreuses espèces d'insectes, des nouvelles méthodes d'entretien des espaces publics, même si ces dernières, plus respectueuses de la biodiversité, impliquent une augmentation du temps et des moyens consacrés à cette tâche.

Enfin, la Commission se réjouit d'une présence accrue de la végétation en ville, favorisant la biodiversité et contrepoint indispensable à la densification de la ville.

La Commission unanime recommande donc l'acceptation de la demande du Service Espaces Verts et Forêts.

## Travaux, Environnement et Mobilité

### Contexte

Le Service Travaux, Environnement et Mobilité est responsable de l'entretien des espaces publics en particulier des places, routes et rues à l'exclusion des parcs, jardins, préaux des écoles et terrains de sport entretenus par le Services des espaces Verts et Forêts.

Comme relevé en introduction, la Commission unanime relève la qualité du travail réalisé par le Service et ses collaborateurs et la propreté des espaces publics, propreté qui participe de la qualité de vie des habitants et de l'attrait touristique de la ville.

Selon la Municipalité, l'augmentation d'un EPT au secteur Environnement/Propreté se justifie par l'augmentation actuelle et prévue de la population à l'horizon 2030, de la pression de cette

population sur l'usage des espaces publics et de l'augmentation de ces derniers. Cette augmentation de population s'accompagne également de modifications des comportements dans l'espace public ainsi que de son usage.

Par exemple, la multiplication des lieux de vente à l'emporter s'accompagne d'une augmentation substantielle des déchets abandonnés dans l'espace public.

Externalisation de la propreté urbaine ?

La Commission s'est interrogée sur la pertinence d'externaliser tout ou partie des prestations liées à la propreté urbaine.

La Municipalité argumente la volonté de réaliser ces prestations en interne aux motifs suivants :

- Risque de perte de qualité en cas d'externalisation
- Difficulté à délimiter le périmètre d'intervention d'une entreprise externe
- Volonté de faire travailler des collaborateurs locaux
- Volonté d'assumer une responsabilité sociale en rétribuant correctement les collaborateurs affectés à ces tâches et en leur offrant des conditions de travail dignes, ce qui ne serait pas forcément garanti avec des sociétés privées
- Rôle social des employés affectés aux tâches de nettoyage

Anticipation des besoins ou réponse à un besoin urgent ?

L'argumentaire du préavis ne permet pas de comprendre si l'engagement d'un EPT supplémentaire ressort d'un besoin/manque urgent ou de l'anticipation de besoins futurs. La Municipalité répond à cette question en indiquant qu'il ne s'agit pas d'un besoin urgent mais que cet engagement permettra d'anticiper des besoins futurs en assurant un haut niveau de service dû à la population, l'augmentation des déchets envahissant l'espace public étant corrélé avec une augmentation attendue de la population. Elle précise en outre que le prix de l'immobilier pratiqué à Nyon justifie une exigence élevée de la population en terme de propreté urbaine.

Pollueur-payeur ?

La Commission s'est interrogée sur la possibilité de mettre en application le principe du pollueur-payeur, en particulier pour tous les lieux de vente à l'emporter dont les déchets des nombreux emballages se retrouvent au mieux dans les poubelles, au pire sur la chaussée. Serait-ce à la collectivité d'assumer à elle seule la prise en charge et le nettoyage de ces déchets ?

A cette question, la Municipalité répond que la recherche de pistes de financement ne fait pas l'objet du présent préavis.

Conclusion de la Commission

La majorité de la Commission n'est pas convaincue de l'argumentation développée par la Municipalité autant dans le préavis que lors de la séance de commission. En effet, les éléments décrits ne permettent pas de juger de l'urgence de l'engagement proposé, les justifications faisant l'amalgame entre anticipation de besoins futurs et/ou des nécessités actuelles.

Par ailleurs, la majorité de la Commission souhaite que la Municipalité étudie la mise en place d'une taxe qui permettrait de financer tout ou partie l'élimination des déchets se retrouvant dans l'espace public selon le principe du pollueur-payeur, en particulier pour les nombreux lieux de vente à l'emporter.

Enfin, la Commission souhaite que la Municipalité responsabilise tous les usagers de l'espace public à travers des campagnes d'information et de sensibilisation et qu'au besoin elle se montre répressive. Ces différents thèmes sont d'ailleurs abordés par le postulat « les mégots ce n'est pas beau, les mégots, il y en a trop, les mégots, le fléau » et la réponse municipale actuellement en discussion en commission.

En conclusion, la majorité de la Commission souhaite que la Municipalité explore les pistes de financement selon le principe du pollueur-payeur et de réduction des déchets dans l'espace public avant de proposer l'engagement d'un EPT supplémentaire.

## **Remarques générales**

Le préavis indique les incidences financières pour les différents postes à repourvoir quand bien même celles-ci dépendent d'éléments non connus à ce jour, comme les charges sociales par exemple. La Municipalité explique que les incidences financières sont calculées selon des estimations moyennes à l'intérieur des classes considérées.

Par ailleurs, et pour les préavis futurs, la Commission s'est demandée s'il ne serait pas préférable que la Municipalité soit accompagnée du ou des chefs de service directement concernés par les différentes demandes, plutôt que du seul chef de Service des RH. Cela permettrait sans doute de répondre plus directement et plus en détail aux questions soulevées par la Commission.

### **Amendements**

Compte tenu des remarques et commentaires ci-dessus, la majorité de la Commission propose d'amender les conclusions du préavis en n'accordant que l'EPT demandé pour le Service des Espaces Verts et Forêts et elle souhaite que la Municipalité revienne devant le Conseil avec les éléments demandés avant l'octroi des deux autres EPT.

Aussi elle dépose les amendements suivants aux conclusions :

1. D'accorder un crédit supplémentaire de CHF 106'600.- au budget 2018 (prorata temporis) pour l'engagement d'un EPT au Service des Espaces Verts & Forêts
2. De prendre acte de l'augmentation aux budgets des années suivantes et de ventiler ce montant sur les comptes 3011 et suivant du service concerné.

### **Conclusion**

Tout d'abord, la Commission tient à remarquer la qualité du travail des Services concernés par les demandes d'engagement. L'entretien et la propreté des espaces publics, des parcs, places et préaux est remarquable : cela participe de notre qualité de vie et de l'attractivité de notre Ville.

La Commission a examiné attentivement les différentes demandes qui, si elles partagent un sujet commun lié à l'entretien, ressortent de conditions particulières. Elle a également pris en compte, dans ses appréciations, des considérations relatives à la situation financière de la Ville et des vraisemblables déficits auxquels nous allons devoir faire face au cours des années à venir. Notre Ville croît, de même que le volume des investissements et des services dus à la population péjorant - de manière momentanée nous l'espérons - l'équilibre financier de nos comptes, ce qui oblige à faire preuve de retenue.

Depuis longtemps, notre Conseil et notre Commission des Finances est préoccupée par l'absence de vision à moyen et long terme de l'entretien du patrimoine bâti appartenant à la Ville. Cette absence est sans doute préjudiciable non seulement à la valeur de ce patrimoine mais aussi aux finances communales, les interventions en urgence coûtant souvent plus cher que celles planifiées et anticipées. Pour ce Service, la majorité de la Commission demande à la Municipalité de présenter avant toute chose au Conseil une vision et une planification rigoureuse de l'entretien, voire des démolitions envisagées.

Pour la demande du Service des Travaux, Environnement et Mobilité, la majorité de la Commission souhaite que la Municipalité étudie préalablement d'une part des pistes de financement selon le principe du pollueur-payeur et par ailleurs mette en place une politique de sensibilisation et de responsabilisation de la population, voire au besoin de répression.

Enfin, la Commission unanime propose d'accéder à la demande du Service des Espaces Verts, compte tenu d'une part de la possibilité de facturer une partie de ces prestations aux bénéficiaires et d'autre part de la plus-value environnementale apportées par l'augmentation de la couverture végétale en Ville et des méthodes de soins plus respectueuses de l'environnement.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**Vu** le préavis 98/2018 concernant « Demande d'EPT supplémentaires - Demande d'augmentation du budget 3011 pour l'engagement de 3 EPT supplémentaires dans les services architecture et bâtiments, espaces verts et forêts, travaux, environnement et mobilité »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. D'accorder un crédit supplémentaire de ~~CHF 347'100.-~~ CHF 106'600.- au budget 2018 (prorata temporis) *pour l'engagement d'un EPT au Service des Espaces Verts & Forêts* ;
2. De prendre acte de l'augmentation aux budgets des années suivantes et de ventiler ce montant sur les comptes 3011 et suivants ~~des du services~~ concernés.

La Commission :  
Messieurs  
Luciano De Garrini  
Claude Farine  
Maurice Frei  
David Lugeon  
Charly Peitrequin  
Bernard Ueltschi  
Pierre Wahlen, Président et Rapporteur